

**SERVICE DE RESTAURATION ET D'HERBERGEMENT
TARIFS APPRENANTS
2024/2025**

Année scolaire 2024/2025									
INTERNAT AU FORFAIT 4 nuitées 9 repas / semaine	nb jour forfait	Tarifs 2023/2024	Tarifs complets	Part compensatoire prise en charge par la Région Grand Est (nuitées)	Reste à charge des familles après déduction de la part compensatoire	tarif journalier remise d'ordre	ARRS Aide régionale à la restauration scolaire 0,80 € par déjeuner 0,80 € par dîner	Reste à charge des familles après déduction de l'ARRS	tarif journalier remise d'ordre internes bénéficiant de l'ARRS
Internat - tarif lycéens	180	1 670,40	1 696,32	259,20	1 437,12	7,98	259,20	1 177,92	6,54
Internat - tarif post-bac lycées publics	180	1 771,20	1 797,12	-	1 797,12	9,98	-	1 797,12	9,98
Internat externé (tous les repas sans nuitées) - tarif lycéens	180	1 411,20	1 437,12	-	1 437,12	7,98	259,20	1 177,92	6,54
Internat hébergé (repas - sauf déjeuner - et nuitées) - tarifs lycéens	180	986,40	997,92	259,20	738,72	5,54	115,20	623,52	3,46
Externe hébergé (uniquement nuitées) - tarif lycéens	180	259,20	259,20	259,20	-	1,44	-	-	-
Internat - tarif lycéens - ticket modérateur d'accès à l'internat	/	10,00	10,00						

PCC	CRP
Participation charges communes	Contribution rémunération des personnels
35%	21%
35%	21%
20%	21%
35%	21%
35%	21%

Remises d'ordre de plein droit
<ul style="list-style-type: none"> ▣ fermeture du service pour cas de force majeure ▣ suspension des transports scolaires par décision de l'autorité préfectorale, lorsque le repas n'a pas été consommé ▣ participation à une sortie ou un voyage scolaire sans prise en charge du repas ▣ stage en entreprise ou immersion sans prise en charge du repas ▣ exclusion / radiation de l'élève ▣ décès de l'élève

Année scolaire 2024/2025									
DEMI-PENSION AU FORFAIT	nb jours forfait	Tarifs 2023/2024	Tarifs complets	tarif journalier remise d'ordre	ARRS Aide régionale à la restauration scolaire 0,80 € par déjeuner	Reste à charge des familles après déduction de l'ARRS	tarif journalier remise d'ordre internes bénéficiant de l'ARRS		
DP5 (5 déjeuners du lundi au vendredi)	180	684,00 €	698,40 €	3,88 €	144,00 €	554,40 €	3,08 €		
DP4 (4 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	144	581,76 €	593,28 €	4,12 €	115,20 €	478,08 €	3,32 €		
DP3 (3 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	108	462,24 €	471,96 €	4,37 €	86,40 €	385,56 €	3,57 €		
DP2 (2 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	72	324,72 €	331,92 €	4,61 €	57,60 €	274,32 €	3,81 €		
DP1 (1 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	36	171,00 €	174,60 €	4,85 €	28,80 €	145,80 €	4,05 €		

PCC	CRP
Participation charges communes	Contribution rémunération des personnels
20%	21%
20%	21%
20%	21%
20%	21%
20%	21%

Remises d'ordre à la demande des familles Décision prise par le chef d'établissement
<ul style="list-style-type: none"> ▣ élève ne fréquentant pas la restauration scolaire sur une période supérieure ou égale à 5 jours ouvrés (demande au moins 8 jours avant le début). ▣ élève absent pour maladie, accident ou évènement familial dûment justifié sur une période supérieure ou égale à 5 jours ouvrés (demande de la famille par écrit, dans les 2 semaines qui suivent le retour de l'élève - joindre un justificatif d'absence). ▣ élève absent dès le 1er jour et ce uniquement durant une période de crise sanitaire pour les cas de suspicion, cas contact ou cas positif de l'élève (demande dans les 2 semaines qui suivent le retour de l'élève).

ELEVE A LA PRESTATION	nb prestat°	Tarifs 2023/2024	Tarifs année scolaire 2024/2025
Repas élève au ticket (maximum 3 repas par mois)	1	4,75 €	4,85 €
Etudiants (compensation CROUS du différentiel élève)	1	3,50 €	3,50 €
Etudiants boursiers (compensation CROUS du différentiel élève)	1	1,20 €	1,20 €
Interne hébergé lyc Ste Philomène	1	18,50 €	18,50 €
		2 664,00 €	2 664,00 €

la nuitée
l'année scolaire : 4 nuitées sur 36 semaines

PCC	CRP
Participation charges communes	Contribution rémunération des personnels
20%	21%
20%	21%
20%	21%
35%	21%

Répartition trimestrielle Internat au forfait	nb jours forfait	Tarifs élèves			Tarifs élèves bénéficiant de l'ARRS		
		sept-dec 70 jours	janv-mars 50 jours	avril-juillet 60 jours	sept-dec 70 jours	janv-mars 50 jours	avril-juillet 60 jours
Internat - tarif lycéens	180	558,88 €	399,20 €	479,04 €	458,08 €	327,20 €	392,64 €
Internat - tarif post-bac lycées publics	180	698,88 €	499,20 €	599,04 €	698,88 €	499,20 €	599,04 €
Internat externé (tous les repas sans nuitées) - tarif lycéens	180	558,88 €	399,20 €	479,04 €	458,08 €	327,20 €	392,64 €
Internat hébergé (repas et nuitées sauf déjeuner) - tarifs lycéens	180	388,08 €	277,20 €	332,64 €	242,48 €	173,20 €	207,84 €
Externe hébergé (uniquement nuitées) - tarifs lycéens	180	100,80 €	72,00 €	86,40 €	- €	- €	- €

Répartition trimestrielle Demi-pension au forfait	nb jours forfait	Tarifs élèves			Tarifs élèves bénéficiant de l'ARRS		
		sept-dec 70 jours (56j - 42j - 28j - 14j)	janv-mars 50 jours (40j - 30j - 20j - 10j)	avril-juillet 60 jours (48j - 36j - 24j - 12j)	sept-dec 70 jours (56j - 42j - 28j - 14j)	janv-mars 50 jours (40j - 30j - 20j - 10j)	avril-juillet 60 jours (48j - 36j - 24j - 12j)
DP5 (5 déjeuners du lundi au vendredi)	180	271,60 €	194,00 €	232,80 €	215,60 €	154,00 €	184,80 €
DP4 (4 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	144	230,72 €	164,80 €	197,76 €	185,92 €	132,80 €	159,36 €
DP3 (3 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	108	183,54 €	131,10 €	157,32 €	149,94 €	107,10 €	128,52 €
DP2 (2 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	72	129,08 €	92,20 €	110,64 €	106,68 €	76,20 €	91,44 €
DP1 (1 déjeuners à jour fixe dans la semaine)	36	67,90 €	48,50 €	58,20 €	56,70 €	40,50 €	48,60 €

L'inscription au service de restauration et d'hébergement vaut pour l'année scolaire

Cas particuliers permettant un changement de catégorie (régime ou forfait) en cours de trimestre
<ul style="list-style-type: none"> ▣ changement de domicile de la famille, ▣ modification de la structure familiale, ▣ situation très exceptionnelle justifiée (allergies alimentaires, etc.). <p>La modification sera prise en compte au début du mois ou de la quinzaine suivant le changement.</p>